

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2019

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Jean-Luc GADRET donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY

Georges MASSARDIER donne pouvoir à Bruno MOULIN

2. Nomination du secrétaire de séance

Mme Karine PERAUD

3. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Fourniture + pose de 4 radiateurs classe de CE1-CE2 Ecole F. Dolto : Sarl COLLARD-TARDIEU (1 548.00 € H.T.)
- Rénovation escalier reliant les 2 bâtiments de l'Ecole F. Dolto : SOL PLUS (3 900.00 € H.T.)
- Eclairage local utilisé par le GLAD Chemin des Frères Boyer : Sarl COLLARD-TARDIEU (1 243.00 € H.T.)
- Plan topographique de la zone comprise entre le Pas du Mont, les terrains de tennis, le plan d'eau, le terrain de basket et le terrain de pétanque : GEOLIS (1 550.00 € H.T.)
- Aménagement du local situé derrière la cuisine de la Grande Salle Polyvalente : DELAIGUE Jean Pascal (1 170.00 € H.T.)
- Encadrement du tatami Salle de Motricité : A MI-BOIS (383.00 € H.T.)
- Travaux serrurerie Complexe Sportif : S-QUIS (1 359.99 € H.T.)
- Travaux serrurerie Mairie : S-QUIS (980.75 € H.T.)
- Ravalement de façade 79 Route Nationale : AVENIR FACADES (2 998.80 € H.T.)
- Fabrication et pose d'une fresque murale 79 Route Nationale : Sarl DEMARS- CREPET (9 540.00 € H.T.)

La rénovation de l'escalier à l'école publique est faite dans le cadre de la sécurité incendie. Le bureau de contrôle avait indiqué que le plafond présentait des dangers importants car trop vétuste et parce qu'il n'avait aucune ossature sous le plafond. Les travaux de plâtrerie, peinture, plafond, électricité ont été faits par les services techniques municipaux. La conception a été faite par Edith PARADIS, gratuitement. L'évacuation de tout le matériel situé sous l'escalier a été faite par Mireille SABATTIER ainsi que par un service civique de l'Ecole. Les travaux de sol entre dans le cadre du dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

M. SALGADO fait remarquer que pour la fresque, aucun document d'urbanisme n'a été présenté par la mairie de ST DIDIER et aucune convention n'a été signée avec la propriétaire. Ce projet est donc réalisé en toute illégalité.

M. MOULIN fait remarquer que la propriétaire du mur n'a pas rempli les documents d'urbanisme. Les documents sont prêts mais pas signés car la mairie n'est pas propriétaire du mur. M. BRUYERE fait remarquer que personne n'a jamais parlé de la fresque, que le projet n'a jamais été présenté au Conseil Municipal et que l'opposition n'a jamais pu donner son avis. Il demande qui a choisi le dessin de la fresque. M. MOULIN précise qu'il s'agit d'un oubli. Mme CHABANOLLE indique qu'effectivement on aurait pu présenter le projet avant de passer la commande.

Le projet de la fresque est donc présenté afin que les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance. Edith PARADIS précise qu'il s'agit de 6 panneaux en métal perforé qui seront rétro éclairés. L'idée est de retrouver les pavés de ST DIDIER, en haut à droite le château du blason de St Didier, la devise de St Didier qui était en latin et qui a été traduite en français et le plus important du projet c'est le végétal où l'on a repris les motifs gravés sur les tablettes des dentelières retrouvées au musée de St Didier. En même temps, cela donne le côté un peu festif. La lecture est simple. Le projet a été fait gracieusement par Mme PARADIS.

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Maurice SOUVIGNET qui souhaite faire modifier le « *point 15. Questions Diverses* » du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2019 en rajoutant les autres signataires du courrier : Mr DUTARTRE et Mr RANCON.

4. Décision Modificative N°3 : Budget Commune

Remarque concernant le nettoyage concession cimetièrre et le rognage des souches. Bernard ROUSSET précise qu'il s'agit de 7 tombes vacantes qu'il a fallu nettoyer et qu'il a fallu enlever des souches d'arbres qui poussaient dans le cimetière.

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Décision Modificative Budgétaire N°2 : Budget Eau

Le budget «Eau » sera transféré à la Communauté de Communes « Loire-Semène » à compter du 1 er janvier 2020. On transfère un budget excédentaire.

Une programmation des travaux est faite : On commence avec la Murette en 2020 ; en 2021 : le Boulevard des Jardins, la Place des Vallards avec l'assainissement et l'eau potable. On fait partie des seules communes à avoir répondu. Pour l'instant on ne sait pas comment les choses vont se passer, on peut espérer que cela se passe mieux que pour l'assainissement.

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Décision Modificative Budgétaire N°2 : Budget Camping

Solange PEVEL fait remarquer que les dépenses de télécommunication sont très importantes. Jean-Yves RIOCREUX donne quelques explications : l'ensemble des contrats téléphoniques ont été renégociés. On voulait un contrat en 4 G sur un routeur qui allait servir pendant 2 mois à 150 euros par mois, donc 300

euros et le reste de l'année à 23 euros par mois quand le camping était fermé. La ligne analogique a été gardée car on ne peut pas reconstruire une ligne analogique. Il y a un litige sur une facture téléphonique. Il y a un problème avec la 4G qui ne passe pas et l'opérateur a surtaxé à 78 euros par mois. Pour le reste, cinéma, mairie tout fonctionne. L'opérateur aurait dû nous dire que nous n'étions pas éligibles à la 4G.

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Attribution marché « La Murette 2019 – Travaux AEP»

M. MOULIN informe le Conseil Municipal que le marché « La Murette 2019 – Travaux d'Adduction d'Eau Potable » a été lancé le 22/11/2019. Ce marché comporte un lot unique composé d'une tranche ferme. Quatre offres ont été reçues sur le site de dématérialisation du Centre de Gestion de la Haute-Loire. La réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu vendredi 13 décembre 2019.

M. MOULIN propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante : BOUCHARDON pour un montant de 83 870 € H.T. L'estimation des travaux est à 87 500 € H.T.

La Commune a lancé le marché, attribue le marché et transfère ensuite le marché à la Communauté de Communes, en raison du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Nous avons beaucoup de casses au niveau des conduites, notamment sur la RD 500, il faudra donc penser à la rénovation de la suite de la RD 500.

M. SALGADO précise qu'il faudra prendre les bonnes décisions car les enjeux sont importants et les coûts financiers également. Notre Commune reste une des seules de la Haute-Loire à ne posséder qu'une seule ressource en eau. Il est nécessaire que les prochains élus soient force de proposition à la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Attribution prise à l'unanimité.

8. Tarifs publics 2020 : Location Salles Polyvalentes – Ménage Salles Polyvalentes – Location Salle de la Mairie - Droits de place

Mr LARGERON rappelle les travaux d'aménagement de l'entrée, des sanitaires et de la cuisine de la Salle Polyvalente.

Il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs depuis 2017. En 2017, les locations ont rapporté 5 940 euros, en 2018 : 4 936 € et en 2019 : 4 610 euros.

Mr LARGERON rappelle les tarifs votés le 18/11/2019 pour les tarifs des cautions des Salles Polyvalentes :

- Cauton location Grande Salle Polyvalente : 1 500 €
- Cauton location Petite Salle Polyvalente : 500 €
- Cauton location Grande Salle + Petite Salle Polyvalentes : 2 000 €

Ainsi que les tarifs de location et de caution pour la salle du rez de chaussée de la Maison des Associations :

- Tarif location pour les particuliers (habitants de Saint-Didier en Velay) : 200 €
- Tarif location pour les associations : gratuit 1 fois par an (Salle Polyvalente ou Maison des Associations au choix). Tarif à partir de la 2^{ème} location dans l'année civile : 200 €
- Tarif caution pour la location de la salle (particuliers et associations) : 1 000 €
- Tarif caution ménage (particuliers et associations) : 60 € (obligatoire)
- Tarif ménage fait par la Commune : 60 €

La mairie a plusieurs possibilités concernant le ménage afin de faire perdurer le matériel neuf qui vient d'être mis en place, notamment concernant la cuisine. Est-ce la mairie qui nettoie, prend-on une entreprise ? Concernant le nettoyage de la salle polyvalente et notamment de la cuisine, Sylvie MARCOUX fait remarquer que la cuisine est entièrement refaite en inox et que le nettoyage nécessite une technicité, le matériel ne doit pas être abîmé lors du nettoyage.

Elle a déjà pu remarquer que des abrasifs avaient été utilisés abîmant d'ores et déjà l'inox de la cuisine, les privés n'ayant pas forcément l'habitude de ce genre de matériel. Il vous est proposé que la mairie s'occupe du nettoyage de la cuisine et fixe un tarif de 50 euros pour le ménage de la cuisine pour les privés. Il faut compter environ deux heures de nettoyage.

Le prix de location des salles n'augmenterait pas. Le prix de la location pour les associations dans le cadre de la 2^{ème} location passerait de 105 à 130 euros. Bernard BRUYERE propose d'augmenter le prix de location de la salle car les tarifs n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, des travaux ont été faits dans l'entrée, dans les toilettes et dans la cuisine.

Mireille SABATTIER fait remarquer que l'on crée déjà le prix du ménage pour tous les privés de 50 euros et que c'est délicat d'augmenter encore le prix de la salle. Elle indique que les prix de St Didier sont supérieurs par rapport à ceux d'autres communes.

Il est décidé par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs sauf pour l'augmentation de la 2^{ème} location pour les associations de 105 € à 130 €. Il faudra donc changer le règlement. Il faut savoir que la moitié de l'année, la salle est louée par des privés.

Décision prise à l'unanimité.

Concernant les droits de place, Mr LARGERON propose de maintenir pour 2020 les tarifs de 2019 : sous la halle : le ml ou le m² : 0.70 €, à l'extérieur le ml ou le m² : 0.60 € et pour un emplacement à l'année Place Foch avec électricité (pizza, kebab...) : 300 €.

Les droits de place ont rapporté en 2017 : 2 520,70 euros, en 2018 : 2 596,80 euros et en 2019 : 2 132,87 euros.

Décision prise à l'unanimité.

9. Tarifs publics 2020 : Concessions Cimetière - Concessions Columbarium – Renouvellement Concessions Columbarium

Mr ROUSSET rappelle les tarifs 2019 des Concessions Cimetière et des Concessions Columbarium :

Concessions Cimetière :

- Concession à 15 ans :
 - 2 m² : 260 €
 - 4 m² : 420 €

- Concession à 30 ans :
 - 2 m² : 420 €
 - 4 m² : 775 €

- Concession à 50 ans :
 - 6 m² : 1 525 €
 - 4 m² : 1 020 €

Concessions Columbarium :

- Concession à 5 ans :
 - 2 urnes : 456 €
 - 3 urnes : 630 €
 - 4 urnes : 807 €

- Concession à 10 ans :
 - 2 urnes : 807 €
 - 3 urnes : 1 164 €
 - 4 urnes : 1 518 €

- Concession à 15 ans :
 - 2 urnes : 1 164 €
 - 3 urnes : 1 698 €
 - 4 urnes : 2 229 €

Mr ROUSSET propose de ne pas augmenter les tarifs 2020 pour les Concessions Cimetière et pour les Concessions Columbarium.

Décision adoptée à l'unanimité.

Solange PEVEL fait remarquer que le tarif des concessions des columbariums est très cher et qu'il serait souhaitable de le baisser. Elle indique qu'aucune durée d'amortissement n'a été prévue. Elle propose de baisser le prix au tarif des concessions cimetière. Bernard ROUSSET indique qu'il est difficile de baisser le tarif par rapport aux personnes qui ont déjà pris leur concession. De plus il faut amortir le prix car le Columbarium coûte cher, il serait alors possible de baisser le tarif sur les renouvellements si cela n'est pas possible sur l'achat.

Annie LARDON précise pour sa part qu'il faut laisser la terre aux vivants et qu'effectivement elle est favorable au Columbarium et à une baisse de tarifs pour les renouvellements de concessions Columbarium.

M. ROUSSET propose une baisse de 10 % pour tous les renouvellements concernant les concessions Columbarium.

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Tarifs ramassage scolaire année scolaire 2019-2020

Mme SABATTIER rappelle les tarifs de l'année scolaire 2018-2019 :

Participation trimestrielle des familles

- Famille d'un enfant : 57.00 €
- Famille de deux enfants : 99.00 €
- Famille de trois enfants : 141.00 €
- Famille de quatre enfants et plus : 170.00 €

Participation annuelle aux frais de gestion : 10 € par famille

Mme SABATTIER informe le Conseil Municipal que 34 enfants sur 400 sont concernés par le ramassage scolaire sur notre commune. Il y a deux circuits. Le coût total de ce ramassage est de 51 878 €. La charge restant à payer pour la Commune est de 10 375 € avant la participation des familles.

Mme SABATTIER propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2019-2020, soit 5 086 euros restant à la charge de la commune après la participation des familles.

Décision prise à l'unanimité.

11. Occupation du domaine public par Orange – Calcul redevance 2019

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal qu'ORANGE déclare annuellement l'inventaire des réseaux existant au 31 décembre N-2, auquel s'ajoutent les permissions de voirie avec les longueurs ou surfaces créées ou déposées en année N-1.

Redevance 2018 : 2 683 € - Redevance 2019 : 2 794,20 €.

A la question de M. SALGADO sur l'antenne de Jabry, M. MOULIN répond que nous n'avons pas de nouvelles. A la question de Mme PEVEL sur quels opérateurs sont accueillis sur l'antenne TDF de Jabry d'une hauteur de 30 mètres, M. MOULIN répond que TDF et ORANGE ne travaillent pas ensemble et qu'ORANGE n'est toujours pas installé sur cette antenne. Bouygues et SFR ont un emplacement commun sur l'autre antenne. TDF n'a signé qu'avec Free. Récemment, un bailleur a été chargé de régulariser la situation de l'antenne, mais rien n'a jamais été fait. Cette affaire complexe est chez le Notaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

12. Indemnités de fonction Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux Délégués année 2020

Mme CHABANOLLE rappelle le montant des indemnités 2019 à partir du 01/06/2019 :

- Maire : 39.5 % de l'indice brut 1 027
- 1^{er} Adjoint : 16.50 % de l'indice brut 1 027
- 2^{ème} – 3^{ème} – 5^{ème} et 6^{ème} Adjoint : 16 % de l'indice brut 1 027
- 4^{ème} Adjoint : 10 % de l'indice brut 1 027
- Conseillers Municipaux délégués : 6 % de l'indice brut 1 027 l'indice 1027

Le Conseil Municipal décide de fixer les mêmes taux d'indemnités pour 2020 pour Mme le Maire, les Adjoint et les Conseillers Municipaux délégués.

Décision prise à l'unanimité

13. Admissions en non valeur

Suite à la demande du Comptable Public, il vous est proposé d'admettre en non valeur les pièces irrécouvrables d'un montant total de 165, 91 €.

Il s'agit de 10 notes de cantine pour l'Ecole publique pour un montant de 59.60 € (de 2015 à 2016) et de la facture d'EDF pour le snack de la piscine (2015). Ces sommes restent donc à la charge de la commune.

Décision prise à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Centenaires : 2 personnes sont centenaires en 2019 sur la Commune : Mme BERTOLOTTI et M. BERTOIX.
- PLU : Réunion « Toutes Commissions » le 16/01/2020 à 20 heures.

Le diagnostic environnemental est terminé et est disponible à l'accueil de la Mairie et sur le site internet.

On remarque une baisse des naissances et surtout, ce qui est le plus inquiétant, une augmentation des logements vacants. On perd 10 logements et on a 11 permis de construire par an. La population diminue. En 2015 : + de 3 500 habitants et en 2022, l'INSEE prévoit 3 400 habitants. Il faut regagner de la population sur du long terme.

On a une baisse des zones constructibles de 10 hectares. On avait 16 hectares et nous ne devons en avoir plus que 6.

Le Cabinet d'Etudes indique que compte tenu des logements vacants en centre ville, il serait souhaitable de commencer à trouver des habitants pour cette zone. Il faut rationaliser le plus possible autour et

dans le bourg. L'enjeu le plus important est sur la vacance des logements dans le bourg, le programme « Habiter mieux » créé par la Communauté de Communes « Loire-Semène » est un atout.

Le Cabinet fait remarquer que l'on manque de collectifs, de logements HLM et de logements mitoyens. Il faut aussi réfléchir à d'autres types de logements et d'habitats. La Loi permet pas mal de choses. Le PLU sera fait pour les 15 années à venir. Il faut améliorer le dynamisme entre les propriétaires et les locataires.

On pourrait implanter un habitat à l'année, habitat démontable sur un terrain naturel ou agricole. Les conditions sont drastiques. C'est une piste d'étude, mais il apparaît difficile de s'en passer.

Toutes les communes du secteur connaissent une baisse de population, sauf St Ferréol d'Auroure et la Chapelle d'Aurec.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est bien avancé. Nous n'avons pas encore d'étude environnementale.

M. SALGADO indique qu'il n'est pas d'accord avec les observations du Cabinet d'Etudes, notamment les dents creuses. Il faut réfléchir au Camping. Il faut mener une réflexion sur les jardins ouvriers. Il faut dynamiser le Centre Bourg.

M. MOULIN répond que le Camping a une superficie de 3 hectares et que la Commune ne doit garder que 6 hectares constructibles disponibles. Il faut donc réussir à enlever 10 hectares de terrain constructible. Il apparaît nécessaire d'approfondir le travail fait par le Cabinet d'Etudes dans les villages.

M. MOULIN répond que les jardins ouvriers sont un plus pour les habitants du Centre Bourg, c'est une des sources d'attractivité de la Commune, car situés en plein centre. M. SALGADO estime que si on enlève les jardins ouvriers, il faut proposer autre chose.

Mme CHABANOLLOE rappelle que rien n'est encore arrêté, la révision du PLU est en cours.

- La Halle : les travaux ont pris un peu de retard (environ 10 jours). La grue a été livrée aujourd'hui.

- Situation de l'EHPAD : Mme CHABANOLLE rappelle que le changement de direction a eu lieu en 2017, les entretiens des directeurs ont été faits avec M. DRIOT, mais la décision finale est prise par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Mme CHABANOLLE précise qu'elle a fait une proposition de médiation qui a eu lieu le 09/12/2019. Elle est menée par le Directeur de l'Hôpital de Firminy. Suite à cette médiation, la Directrice a fait une lettre d'excuses. Une rencontre aura lieu demain pour proposer un objectif commun. Un Conseil d'Administration aura lieu début janvier 2020.

M. SALGADO demande pourquoi aucune décision n'a été prise. Mme CHABANOLLE répond qu'elle a rencontré les personnels, mais qu'elle n'a pas le pouvoir de faire partir une personne. Mme MANCINI estime qu'il aurait été possible de faire un Conseil d'Administration Extraordinaire.

M. MOULIN propose qu'une motion soit faite pour qu'il y ait une résolution rapide de ce conflit dans l'intérêt de tout le monde.

- Marché de Noël des deux Ecoles :

M. LARGERON informe le Conseil Municipal que la décision a été prise par les Associations de Parents d'Elèves des deux Ecoles que le marché de Noël se fasse dans les écoles. Il exprime son inquiétude car nous sommes, pour l'instant, en vigilance orange pour le vent (90 km/h). Deux petits chapiteaux seraient montés et cela risque d'être dangereux. Une décision doit être prise ce soir. Si nécessité d'un repli à l'intérieur, le marché de Noël se fera dans les Salles Polyvalentes et dans une partie du Gymnase.

- Thérapie holistique : lecture d'une lettre pour la recherche d'un lieu pour la création d'un centre holistique.

- Vœux de Mme le Maire : le dimanche 12 janvier 2020 à 11 heures dans les Salles Polyvalentes.

- A.E.D.E. : Mme SABATTIER donne des explications sur l'utilisation de la subvention de la Commune versée à l'Association A.E.D.E. : partenariat avec la Comédie de Saint-Etienne – Conférences « Histoire de l'Art » animées par Mme MULLER – Printemps des Couleurs...

- Soirée Collégienne : Il a fallu refuser des collégiens, car les salles polyvalentes étaient trop petites pour accueillir les jeunes.

-Décorations de Noël : faite dans les rues par les classards 2002. Dommage, car de nombreuses décorations se sont envolées avec le vent.

-Chantiers de Jeunes : Des maisons à insectes vont être installées sur la commune, elles ressemblent à des nichoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Mme le Maire,



M. CHABANOLLE.